L'ATOUT FORMATION
POUR LES ÉLU.E.S

1 - S'initier à l'urbanisme

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

L'urbanisme structure le territoire de demain. Cette formation présente les bases de l'urbanisme, le rôle de l'élu et les outils pour concevoir, encadrer et mettre en œuvre des projets adaptés.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Comprendre les enjeux liés à l'urbanisme et le lien avec la question du climat et les défis démographiques
- Comprendre le rôle de l'élu.e local.e en urbanisme
- Se familiariser avec les différents outils de l'urbanisme
- Comprendre les implications des différents outils et leurs interactions

Description / Contenu

Suivons ensemble le cheminement d'un projet d'urbanisme pour identifier les normes à respecter, les comprendre et repérer les outils à mobiliser

Les règles à respecter par le projet

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), document central et stratégique : c'est quoi ? Comment est-il élaboré ? Le contenu
- Les autres documents d'urbanisme : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Programme Local de l'Habitat (PLH), la carte communale
- L'urbanisme, stratégie au service de l'avenir du territoire pour relever les défis de demain
- Le rôle des élus locaux en urbanisme et leurs marges de manœuvre au sein du cadre posé

Les autorisations d'urbanisme nécessaires au projet

- C'est quoi le droit des sols ?
- Quelle autorisation pour quel projet ?
- Le processus

La maîtrise foncière pour réaliser le projet

- La stratégie foncière : la nécessité d'anticiper
- La préemption pour saisir l'opportunité
- L'expropriation comme dernier recours

Les outils de l'aménagement nécessaires selon les projets

- Le lotissement : outil simple mais peu polyvalent
- La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) : le couteau suisse de l'aménagement
- Autres montages

Le financement de l'aménagement et des équipements publics

- Taxe aménagement et taxe aménagement majorée
- Projet Urbain Partenarial (PUP)

- Outils complémentaires

Informations sur l'admission

« Formations sur calendrier :
Pour une inscription financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité, vous pouvez vous pré-inscrire en vous connectant au site internet ou vous inscrire directement en nous retournant le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par la mairie. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/
Pour une inscription financée par vos droits DIFe, gérés par la Caisse des dépôts et consignations, rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et effectuer la démarche d'inscription en ligne à la session qui vous intéresse au plus tard 11 jours avant la date de la formation..

Pour une formation organisée sur votre territoire :
Elle sera financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité.

Retrouvez tous nos tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur notre page dédiée :
https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Cette formation ne délivre pas de certification ou de diplôme.
Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la session Exposé des fondamentaux et des points-clés. Illustration avec de nombreux exemples concrets et cas pratiques. Echanges avec et entre les participants pour apporter des réponses complètes aux questionnements.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

BABLEE Virginie

L'ATOUT FORMATION
POUR LES ÉLU.E.S

Avec une expérience de 15 années en collectivités territoriales et bientôt 10 ans en consultante en urbanisme, Virginie BABLEE intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion de projets d'urbanisme et d'aménagement. Elle accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques d'urbanisme en apportant notamment son expertise sur le choix, la mise en place des outils et la mise en œuvre des procédures (documents d'urbanisme, montages opérationnels, maîtrise du foncier, participations d'urbanisme). A travers son parcours professionnel riche, elle a pu développer une vision transversale de l'ensemble de l'urbanisme et de l'aménagement, ainsi qu'une connaissance approfondie des collectivités urbaines comme rurales. Considérant l'urbanisme comme un outil au service des politiques des collectivités, son ambition est de donner aux collectivités les clefs pour en faire un levier pour la concrétisation de leurs projets.